



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2023/497

Objet : Délégation de signature - Dépôt de signatures

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU les articles L 6143-7 et D 714-12-1 et suivants du Code de la Santé Publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux ;

CONSIDERANT que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs de responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 février 2023 nommant Monsieur Pascal MARTIN directeur du centre hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 1^{er} mars 2023 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement ;

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE

Article 1

Monsieur MARTIN, nommé directeur du centre hospitalier Henri Ey par arrêté du 21 février 2023 est ordonnateur des dépenses et des recettes à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Article 2 : délégation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes

Monsieur MARTIN donne délégation de signature à

Pour les mandats concernant la direction des ressources humaines :

. Madame BRONNER, Directrice adjointe des usagers, affaires juridiques, des coopérations et des projets, chargée de la direction des ressources humaines,

Madame BRONNER signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

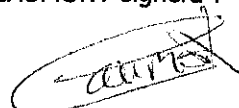
. Madame PROUTIERE, Attachée d'Administration Hospitalière, chargée de la direction des ressources humaines,

Madame PROUTIERE signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame CAUMONT, Adjoint des cadres, chargée de la direction des ressources humaines,

Madame CAUMONT signera :



Pour les mandats concernant la direction des travaux :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

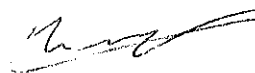
Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

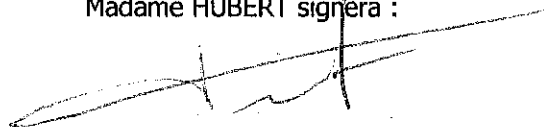
. Monsieur MENAGER, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

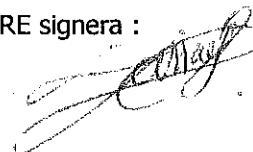
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des finances :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

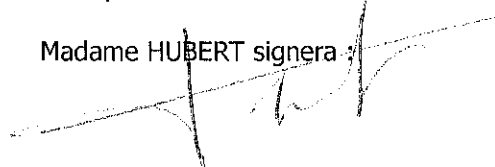
. Monsieur MENAGER, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

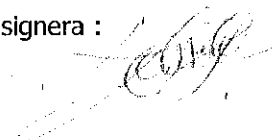
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des services économiques :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

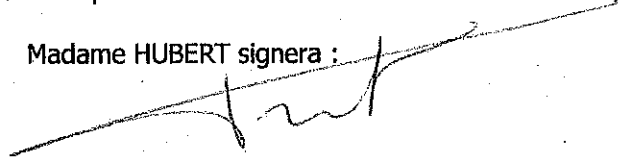
. Monsieur MENAGER, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

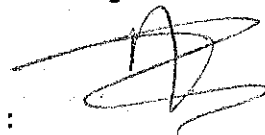
Madame HUBERT signera :



Pour les titres de recettes concernant la direction des usagers :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

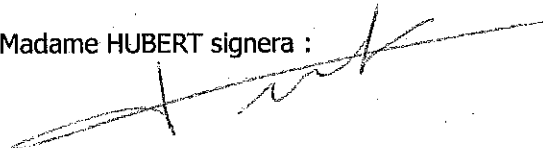
. Monsieur MENAGER, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières,

Madame HUBERT signera :



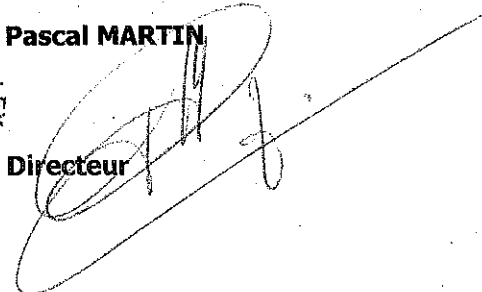
Article 3 : cette décision annule et remplace la décision n° 2022-2018

Fait à Bonneval
le 1^{er} mars 2023



Pascal MARTIN

Directeur



Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Préfecture (recueil des actes administratifs)
- Madame BRONNER
- Madame PROUTIERE
- Madame CAUMONT
- Madame BENTALHA
- Monsieur MENAGER
- Monsieur LASSERRE
- Madame HUBERT

- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction
- DDU
- DALE
- DDT
- DSI

